

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 27 (1956)

Heft: 9

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

près de 4000 exposants. Les visiteurs ont été exceptionnellement nombreux.

Le stand de l'industrie horlogère suisse fut, avec celui de l'industrie française, celui qui s'est fait le plus remarquer par le goût élevé de ses produits. Il a présenté la plus grande et la plus petite montre du monde : la première, un agrandissement d'une montre-bracelet d'un diamètre de 30 centimètres et d'un poids de 36 kilos, la deuxième, une montre-bracelet pour dame pas plus grande que la tête d'une allumette. On a pu voir les mêmes modèles exposés à la Foire d'échantillons de Bâle, au printemps dernier.

* *

Le Conseil fédéral, les prix et les salaires. — Le 6 septembre 1956, les présidents des gouvernements cantonaux se sont réunis à Berne sous la direction de M. Feldmann, président de la Confédération, et en présence de MM. Streuli et Holenstein, conseillers fédéraux, pour procéder à un échange de vues sur les effets de la prospérité, plus particulièrement sur la hausse des prix et des salaires qui en est la conséquence. Cet échange de vues, auquel prirent part les représentants de tous les cantons, avait déjà été prévu lors des conférences du 3 et 4 juillet avec les grandes associations patronales et syndicales.

Le conseiller fédéral Holenstein, chef du Département de l'économie publique, fit au nom du Conseil fédéral un exposé sur l'évolution de la situation économique jusqu'à ce jour et sur son état actuel en insistant particulièrement sur l'expansion économique que provoque l'activité extraordinairement intense dans le domaine des constructions des secteurs privé et public. Il signala les mesures prises par la Confédération pour tempérer cette expansion, notamment les efforts du Conseil fédéral et de la Banque nationale en vue d'atténuer la liquidité du marché de l'argent et de provoquer ainsi un certain ralentissement des investissements. Il indiqua en outre que cette année déjà la Confédération avait réduit le volume de ses projets de constructions de 12 % par rapport à 1955.

On sait qu'indépendamment des mesures touchant le marché de l'argent, la modération en matière de constructions constitue le moyen le plus efficace dont disposent les pouvoirs publics pour combattre la hausse des prix et des salaires. Le Conseil fédéral a invité dès lors instamment les cantons et les communes à limiter eux aussi l'adjudication de travaux dans la mesure du possible et à consentir, pour leur exécution, des délais suffisants.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner
Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37